

échange avec vous et vous donner une guinée par surcroît». «Tope-là,» dit-il. Nous troquâmes et Gladiateur gagna.

J'ai à peine besoin de dire que, cet incident mis à part, sir Alexander Galt s'est acquis une grande réputation à titre de ministre des Finances.

Mais passons maintenant à d'autres questions abordées dans le discours du trône; j'ai été heureux d'y trouver des assurances, à mon avis, nécessaires, que le Canada conserve son appui et son attachement à l'OTAN. Les temps sont très durs pour l'OTAN. L'Organisation a ses difficultés et elles proviennent largement, me semble-t-il, du fait que la France, et peut-être d'autres pays éprouvent de graves doutes sur l'efficacité de la force nucléaire de dissuasion des États-Unis, et même des doutes encore plus sérieux sur la mise en action, pour leur défense, de la force de représailles des États-Unis, en cas d'attaque non provoquée.

Le discours du trône nous assure que le Canada continuera à collaborer de la façon la plus étroite des deux côtés de l'Atlantique. Je me demande, avec d'autres, si c'est bien ce que nous pensons et si nous avons vraiment l'intention de collaborer au sein de l'OTAN des deux côtés. Jusqu'ici, nous avons conçu l'OTAN comme un front terrestre dans lequel tous les pays collaboraient. Bien entendu, c'est le front terrestre européen qui s'étend de l'ouest de la Turquie à Kirkenes, dans le nord de la Norvège.

Que dire de cet autre vaste littoral qui s'étend le long de l'Amérique du Nord, j'entends la côte canadienne? Nos alliés là-bas, j'en suis sûr, seraient bien aise que le Canada partage avec eux la responsabilité de la défense de cette côte. Si nous ne sommes pas prêts à la partager, je ne vois pas, pour ma part, comment nous pourrions les convaincre que nous acceptons le principe de la défense de toutes les côtes des pays de l'OTAN. C'est là une critique que l'on entend de plus en plus de la part de certains pays de l'OTAN, notamment l'aspect unilatéral, semble-t-il, de notre apport à l'OTAN. Il est vrai, évidemment, que les troupes du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada sont totalement engagées sur le front européen, mais ce n'est pas là leur donner, comme on l'avait espérer, une assurance attestant un engagement total. Il serait peut-être opportun, à mon sens, d'étudier la question de savoir si nous ne pourrions pas élargir notre conception de ce que constitue le front canadien et je doute fort que nos amis américains soulèvent beaucoup d'objections à ce que nous invitions ici certaines troupes de nos alliés qui, en travaillant avec nous, se renseigneraient sur les problèmes que pose la défense

de ce vaste secteur que constitue le front des pays de l'OTAN.

Le discours du trône annonce certaines assurances analogues concernant nos engagements envers le Commonwealth. Comme l'a déclaré le sénateur Roebuck, et l'on ne saurait le répéter trop souvent, quand nous parlons du Commonwealth nous parlons d'un quart de la population du globe, vaste ensemble de plus de 750 millions d'habitants.

Le Commonwealth et le rôle important qu'il joue dans le maintien de la paix universelle sont fort en évidence aujourd'hui pour bon nombre de raisons. Le mois prochain, notre premier ministre assistera à une conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres. Tous nos vœux de succès l'accompagnent dans la poursuite de certains travaux pour le compte du Commonwealth avec lequel il est associé depuis si longtemps. Il est presque certain qu'à cette conférence des premiers ministres, on prendra les mesures définitives en vue d'instituer un secrétariat du Commonwealth et il semble possible qu'un Canadien en devienne le premier secrétaire général. Ce sera un grand jour pour le Canada, si tel est le cas. Il est également possible, je crois, que le secrétariat soit établi en notre pays.

En outre, comme on l'a dit à maintes reprises, l'Association des parlementaires du Commonwealth tiendra ses assises au Canada en 1966. Il me semble que ces initiatives rendront très utile le comité sénatorial des relations extérieures dont le sénateur Roebuck a parlé. En effet, ce comité pourrait fort bien suppléer à une grave lacune que nous avons constatée par le passé aux conférences de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Je veux parler du manque des renseignements statistiques et autres qui pourraient accroître l'utilité de nos discussions.

On a soulevé la question à la dernière réunion générale de l'Association des parlementaires du Commonwealth. J'espère que le travail du comité sera étroitement lié au programme de la conférence qui doit avoir lieu au Canada en 1966. A mon sens, il ne suffira pas d'établir un secrétariat du Commonwealth. Je pense qu'on en viendra ensuite à une réunion du Commonwealth. Il est assez étonnant de constater qu'une organisation aussi vaste que les nations du Commonwealth ne se réunit pas comme telle. L'Association des parlementaires du Commonwealth est une réunion de parlementaires des nations du Commonwealth. La Conférence des premiers ministres se borne à réunir les chefs d'État. Je crois donc que la